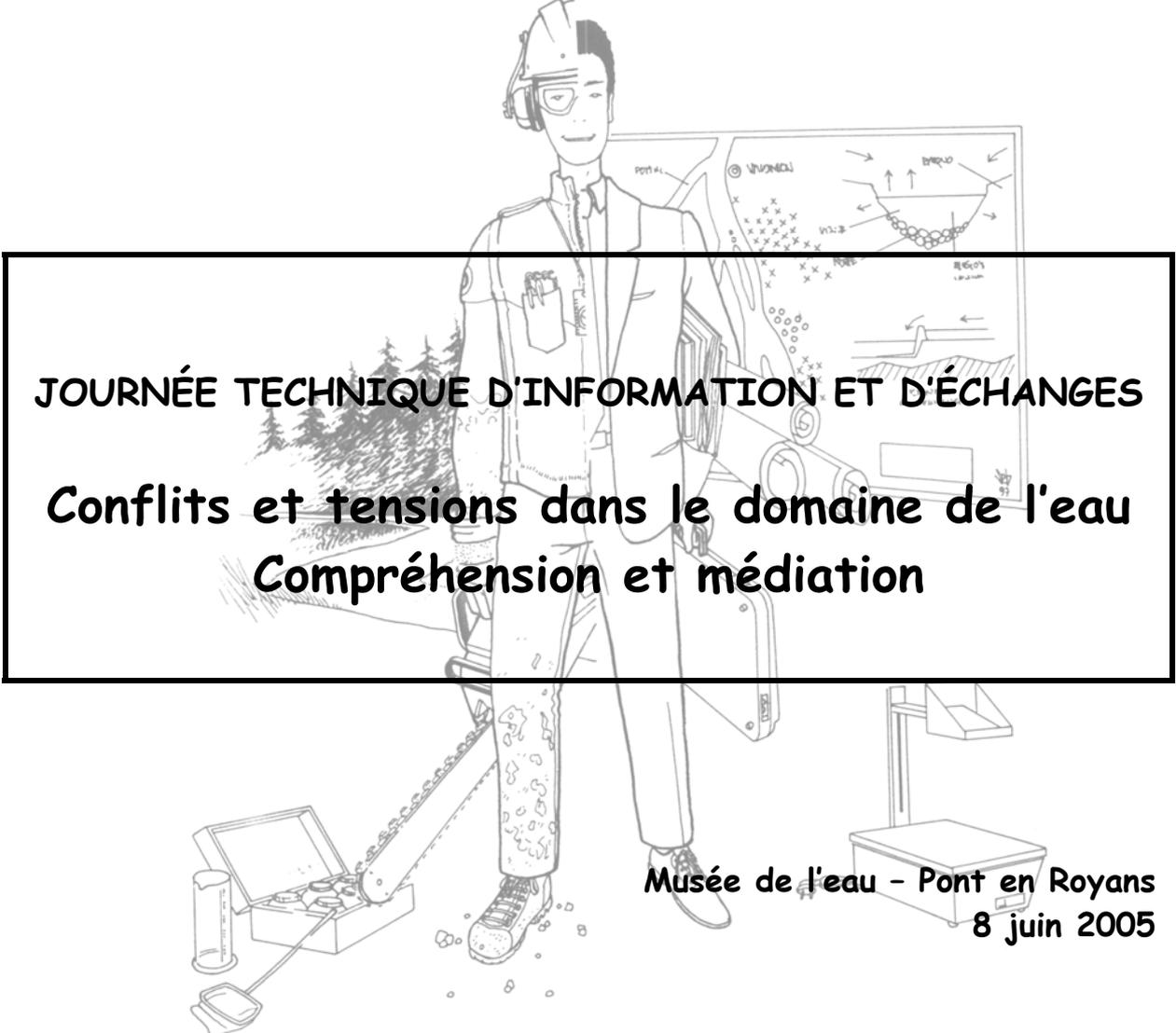




Association Rivière  
Rhône Alpes



**JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES**  
**Conflits et tensions dans le domaine de l'eau**  
**Compréhension et médiation**

Musée de l'eau - Pont en Royans  
8 juin 2005

Avec le soutien de :

  
agence  
de l'eau  
rhône méditerranée & corse

**Rhône Alpes** Région

# QUI SOMMES NOUS ?

## **L'Association Rivière Rhône Alpes a été créée le 13 août 1999**

Le rôle principal de l'association est l'animation du réseau régional des techniciens et gestionnaires de milieux aquatiques à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences. Au 31 décembre 2004 l'association comptait 160 adhérents dont 30 personnes morales (conseils généraux, syndicats, parcs naturels, intercommunalités, bureaux d'études...)

## **Les Objectifs : Favoriser la gestion intégrée des milieux aquatiques**

L'article 2 des statuts, en exposant les objectifs de l'association, exprime sa vocation :  
« Favoriser la connaissance et l'échange entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'eau. Le véritable enjeu pour tous les adhérents étant celui de l'amélioration de l'état des milieux aquatiques ».

## **Les Activités de Rivière Rhône Alpes**

Afin d'assurer l'animation générale du réseau et d'assister les professionnels qui s'investissent dans cette mission, l'association mène les actions suivantes :

- Organisation de journées techniques d'information et d'échanges (thèmes 2002-2004) :  
Le SEQ-eau > la gestion des débits d'étiages > SDAGE Rhône Méditerranée Corse > l'assainissement non collectif > la gestion piscicole > l'hydroélectricité > eau et aménagement du territoire > gestion de crises - les inondations > restauration et entretien de la ripisylve > protection et restauration des berges > gestion de crises - la sécheresse > gestion des milieux aquatiques > inondations et prévention réglementaire > le métier de chef d'équipe > la gestion des alluvions > gestion de l'eau et participation du public > gestion des espèces envahissantes > pollutions accidentelles...
- Elaboration en 2003 d'un annuaire professionnel des acteurs et gestionnaires des milieux aquatiques de Rhône-Alpes, rédaction d'un recueil de cahiers des charges études et travaux, constitution d'un Bordereau de Prix Unitaires.
- Animation du site internet : [www.riviererhonealpes.org](http://www.riviererhonealpes.org)
- Réalisation d'une enquête salaire auprès des professionnels des métiers de l'eau travaillant pour les collectivités publiques.
- Participation à l'élaboration du dispositif formation 2004-2005 « Les milieux aquatiques » mis en place par le CNFPT...

## **Les Moyens**

Un Conseil d'Administration se réunissant tous les trois mois, un animateur à temps plein, des membres actifs, des ateliers thématiques...

Des partenaires techniques et financiers : l'agence de l'eau RM&C, la Région Rhône-Alpes, la DIREN Rhône-Alpes. Un hébergement au musée de l'eau à Pont-en-Royans (38).

**Public visé :** Techniciens et gestionnaires de milieux aquatiques, directeurs et responsables des services environnement, agents des collectivités territoriales, des structures intercommunales, associations, bureaux d'études, étudiants...

**Objectifs :** Donner des clefs de lecture de compréhension sur les tensions et les conflits afin d'aborder la médiation comme outil de gestion. Cette journée s'appuiera sur des résultats de travaux de recherche, sur les apports d'un consultant en médiation et sur le vécu des participants autour des conflits et tensions dans différents usages de l'eau.

## PROGRAMME

09:00 **Accueil des participants**

09:20 **Ouverture**

Pierre MIGAYROU, président de Rivière Rhône Alpes

09:30 **Vous avez dit conflits ? Martin BOISSIER (Intermède)**

Définition et diversité : les conflits c'est quoi pour vous ?

10:00 **Les résultats de travaux de recherche : André TORRE & Olivier AZNAR (INRA-PSDR)**

Analyse et débats autour des modalités de résolution des tensions liées aux différents usages des espaces ruraux. Etude conduite sur différents terrains géographiques dont les bassins versant de la Beaume-Drobie (07) et de la Reyssouze (01)

12:15 **Déjeuner**

13:45 **Travail en atelier : mise en situation**

Etude de cas et mise en commun des expériences individuelles : discussions ouvertes et modérées

15:00 **Apport sur la médiation - Claire BONNELLE (CPIE Vercors)**

Définition et fonctions, médiation / concertation, spécificités dans le domaine de l'eau, étapes et techniques, savoir être du médiateur, choix d'un médiateur, les limites

16:30 **Bilan et perspectives**

17:00 **Clôture de la journée**

# LISTE DES PARTICIPANTS

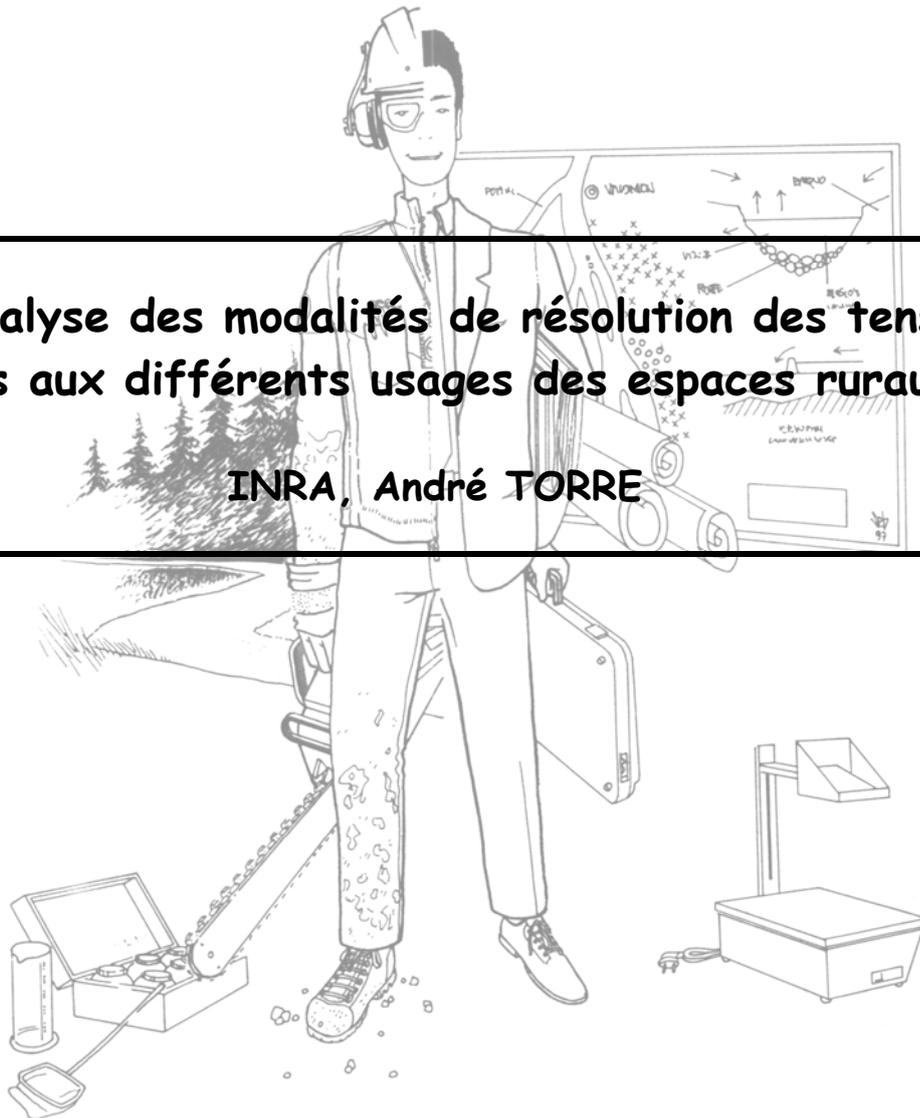
	NOM	FONCTION	ORGANISME	VILLE PRO	TEL PRO	MAIL
1	Olivier AZNAR	Chercheur	Cemagref	63171 AUBIERE	04 73 44 06 54	olivier.aznar@cemagref.fr
2	Daniel BATT	Technicien de rivière	SIABV Chalon Savasse	26103 ROMANS	04 75 70 68 90	eau.environnement@cc-pays-romans.fr
3	Julien BIGUE	Animateur	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 36 97 33	riviere.rhone.alpes@wanadoo.fr
4	Martin BOISSIER	Chargé d'étude	Intermède	38160 SAINT ROMANS	04 78 39 31 18	martin.boissier@educagri.fr
5	Claire BONNELLE	Formatrice en médiation	CPIE du Vercors	38250 LANS EN VERCORS	04 75 21 25 43	cpievercors.mediation@wanadoo.fr
6	Betty CACHOT	Chargée de mission	CC Pays de l'Arbresle	69592 L'ARBRESLE	04 74 01 68 90	b.cachot@cc-pays-arbresle.fr
7	Richard CARRET	Technicien de rivière	CC Rhône Valloire	26140 ALBON	04 75 03 05 36	rcarret-ccrv@cg26.fr
8	Gérard CHALANDON	Chargé de mission	DIREN Rhône Alpes - SEMA	69422 LYON	04 37 48 36 95	gerard.chalandon@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr
9	Guillaume DESSUS	Stagiaire SIG	SM3A Arve	74130 BONNEVIELLE	04 50 25 60 14	gdessus@sm3a.com
10	Xavier DE VILLELE	Chargé de mission	SMBV Lignon Anzon Vizézy	42600 MONTBRISON	04 77 58 03 71	syndicat.riviere.lignon@syndicat-environnement.com
11	Sylvie DUPLAN	Chargée d'études	ASCONIT Consultants	69603 VILLEURBANNE Cedex	04 78 93 68 90	sylvie.duplan@asconit.com
12	Emmanuelle FAURE	Ingénieur milieux aquatiques	Rivière Rhône Alpes	42530 SAINT GENEST LERPT	06 09 62 35 25	manuefaure@yahoo.fr
13	Pierre-Louis GAUTHIER	Stagiaire	PNRV	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 21	pierre.migayrou@pnr-vercors.fr
14	Gérard HANUS	Chargé de mission	Institut de élevage	73000 CHAMBERY	04 79 85 84 55	gerard.hanus@inst-elevage.asso.fr
15	Béragère JULIEN	Chargée d'études	SIVOM du Tricastin	26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX	04 75 96 63 02	rivieres@sivomdutricastin.fr
16	Laure LALLART	Technicien ANC	CC Val de Guiers	73330 BELMONT TRAMONET	06 82 09 85 25	laurell@netcourrier.com
17	Aurélien LOUPIAS	Chargée de missions	SBV Beaume Drobie	07260 JOYEUSE	04 75 89 80 87	beaumedrobie.riviere@laposte.net
18	Hélène LUCZYSZYN	Chargée d'étude	GEOPLUS	26190 ST THOMAS EN ROYANS	04 75 72 80 00	h.luczyszyn@free.fr
19	Julien MAZODIER	Technicien de rivière	SMBV Lignon Anzon Vizézy	42600 MONTBRISON	04 77 58 03 71	syndicat.riviere.lignon@syndicat-environnement.com
20	Pierre MIGAYROU	Chargé de mission	PNRV	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 21	pierre.migayrou@pnr-vercors.fr
21	Anne-Isabelle MILLOT	Stagiaire	CC de Tournonais	07300 TOURNON SUR RHÔNE	06 60 69 77 82	anne-isabelle.millot@laposte.net
22	Vincent PEYRONNET	Chargé d'étude	FPPMA de l'Ardèche	07003 PRIVAS	04 75 66 38 85	peche07.peyronnet@wanadoo.fr
23	Gérard POULET	Chargé de mission	CG de l'Isère	38000 GRENOBLE	04 76 00 33 15	g.poulet@cg38.fr
24	Cédric ROSE	Chargé de mission	SIVU de la Fure	38210 TULLINS	04 76 07 95 84	sivu.fure@wanadoo.fr
25	Daniel ROYBIN	Chargé de mission	INRA	73000 CHAMBERY	04 79 70 77 73	droybin@suacigis.com
26	Laurent THIVOLLE	Chef d'équipe	CC Pays de l'Hermitage	26600 TAIN L'HERMITAGE	04 75 07 01 80	pays.hermitage@wanadoo.fr
27	André TORRE	Chercheur	INRA	75231 PARIS	01 44 08 72 36	torre@inapg.inra.fr
28	Véronique VIDALOT	Secrétaire comptable	FPPMA de l'Ardèche	07003 PRIVAS	04 75 66 38 85	peche07.vidalot@wanadoo.fr



Association Rivière  
Rhône Alpes

**Une analyse des modalités de résolution des tensions  
liées aux différents usages des espaces ruraux**

**INRA, André TORRE**



Programme de recherche pour et sur le développement régional  
« Territoires, Acteurs, Agriculteurs en Rhône-Alpes »

**Une analyse des modalités de résolution des tensions liées aux différents usages des espaces ruraux**

Projet 2.8

---

---

---

---

---

---

---

---

## L'équipe de recherche

*Responsables :*

A. Torre (torre@inapg.inra.fr) <sup>1</sup>,  
O. Aznar (olivier.aznar@cemagref.fr) <sup>2</sup>,

*Scientifiques :*

A. Aviles <sup>1;2</sup>, M. Bonin <sup>3</sup>, A. Caron <sup>4</sup>,  
M. Guérin <sup>2</sup> (co-responsable jusqu'en 2002),  
P. Jeanneaux <sup>6</sup>, T. Kirat <sup>5</sup>, C. Lefranc <sup>1</sup>, R. Melot <sup>1</sup>,  
P. Thion <sup>1</sup>

*Techniciens :*

G. Bretière <sup>2</sup>, S. Herviou <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Inra, <sup>2</sup> Cemagref, <sup>3</sup> Cirad, <sup>4</sup> Engref, <sup>5</sup> Cnrs, <sup>6</sup> Enitac

---

---

---

---

---

---

---

---

## Les objectifs du programme

1. analyser les conflits d'usage de l'espace rural
2. analyser les « services environnementaux » en lien avec des conflits
3. identifier les liens entre conflits et services environnementaux.

---

---

---

---

---

---

---

---

## Les définitions

### Les conflits

*Tension* = opposition entre usages, sans engagement des protagonistes.

*Conflit* = engagement d'un des deux protagonistes.

*Engagement* = mise en œuvre d'une menace crédible (action juridictionnelle, médiatisation, confrontation, production de signes).

### Les services environnementaux :

Acte technique visant à améliorer la qualité d'un bien de nature (eau, air, sol, biodiversité, paysage...)

---

---

---

---

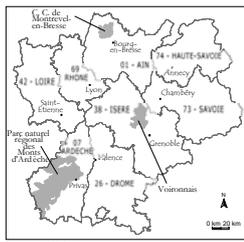
---

---

---

---

## Les trois terrains d'étude



■ terrain d'étude  
— limite départementale  
Valence préfecture

---

---

---

---

---

---

---

---

## Les Sources mobilisées

- Pour les conflits :
  - Enquêtes « à dire d'expert » (40 par zone), auprès d'institutions publiques locales, d'institutions de l'environnement et de représentants d'usagers de la nature, de professionnels de la forêt et de l'agriculture, d'aménageurs;
  - Presse quotidienne régionale
  - Sources juridiques
- Pour les services environnementaux :
  - Enquêtes « à dire d'experts » (idem conflits)
  - Dossiers de subventions publiques

---

---

---

---

---

---

---

---

# Les Résultats

---

---

---

---

---

---

---

---

## **Des conflits génériques... Mais des manifestations et des développements variés**

Trois usages sont principalement concernés par les conflits, voire supports de relations conflictuelles, quelle que soit la zone étudiée. Il s'agit, respectivement :

- *de l'usage industriel*
- *de l'usage résidentiel* (qui s'oppose souvent au précédent)
- *de l'usage de protection et de gestion de la nature* (idem)

---

---

---

---

---

---

---

---

## **La dimension spatiale joue un rôle important dans la survenance des conflits, et davantage des tensions**

Proximité géographique porteuse de tensions  
Certaines contraintes de proximité s'imposent  
aux acteurs :

- Superpositions
- Contiguïtés
- Voisinages

---

---

---

---

---

---

---

---

**Beaucoup de conflits sont anticipés  
(ou préventifs)**

- Les conflits d'usage et de voisinage sont souvent « anticipés », ou dépendent d'un engagement de nature préventive
- Cas patent dans les recours aux tribunaux déposés à la suite de déclarations d'utilité publique ou d'enquêtes publiques

---

---

---

---

---

---

---

---

**La confusion entre usages et  
usagers de l'espace**

- Un même acteur est souvent porteur d'usages différents
- Il présente des facettes différentes au sein de différents groupes sociaux ou professionnels
- Les acteurs qui appartiennent à des catégories « homogènes » ont des comportements et des réactions différentes face aux sollicitations ou aux événements qui les affectent

---

---

---

---

---

---

---

---

**Tensions et conflits sont des moments  
particuliers du processus de gouvernance.  
Ils ont des évolutions contrastées**

- Le processus de gouvernance:
  - non linéaire, fait de ruptures et de passage d'un état à l'autre
  - phases alternées de conflictualité et d'apaisement, voire de négociation
- Le conflit n'est pas un moment exceptionnel

---

---

---

---

---

---

---

---

**Les conflits sont toujours liés à la nouveauté,  
en particulier à la survenance de nouvelles  
actions**

- Lien conflits – innovations
- Ils sont souvent la conséquence des innovations (sociales, organisationnelles, technologiques) qui se mettent en place au niveau des systèmes locaux

---

---

---

---

---

---

---

---

**Les conflits apportent le changement et  
constituent une manière de modifier les règles  
et régulations**

- Le système de gouvernance locale fonctionne avec des tensions permanentes
- L'irruption des conflits est une occasion de remettre en question ou de changer les règles de gouvernance :
  - dans la sphère de l'action
  - dans la sphère de la négociation

---

---

---

---

---

---

---

---

**Les conflits sont des luttes de  
pouvoir**

- Les conflits ne mettent pas en jeu des personnes privées ou publiques placées dans un cadre de relations symétriques et exemptes de pouvoirs
- C'est particulièrement le cas des conflits qui se situent dans le champ de l'action publique et impliquent la mise en œuvre de dispositifs de droit public

---

---

---

---

---

---

---

---

## Résultats généraux sur les services environnementaux

- La production de services environnementaux est assurée principalement par les collectivités locales dans l'espace rural, en particulier pour les lutte contre les pollutions et l'entretien de l'espace
- Les agriculteurs produisent des services environnementaux principalement sur leur espace de production
- Les associations (pêche, nature, chasse...) jouent un rôle non négligeable dans les services environnementaux renouvelés.

---

---

---

---

---

---

---

---

## Résultats sur les liens entre conflits et services environnementaux

- **Liaison entre conflits et SE** : Difficile à évaluer.
- Problèmes de nature analytique (comment identifier les SE qui ont prévenu la survenance d'un conflit ?).
- Peu de liens empiriques entre conflits et SE.
- Les SE provoquent autant de conflits qu'ils ne permettent d'en résoudre. La « résolution » des conflits (entre autres par des SE) peut générer de nouveaux conflits.

---

---

---

---

---

---

---

---

## Conclusions

- Aspects analytiques :
  - Définition des conflits fondée sur la distinction entre conflit et tension (engagement).
  - Définition opérationnelle des services environnementaux.
- Terrains :
  - état de la conflictualité sur les 3 zones, conflictualité liée principalement à l'usage industriel, à la protection de la nature, à l'usage récréatif. L'usage agricole est moins conflictuelle.
- Volonté d'étendre le travail à d'autres zones.

---

---

---

---

---

---

---

---

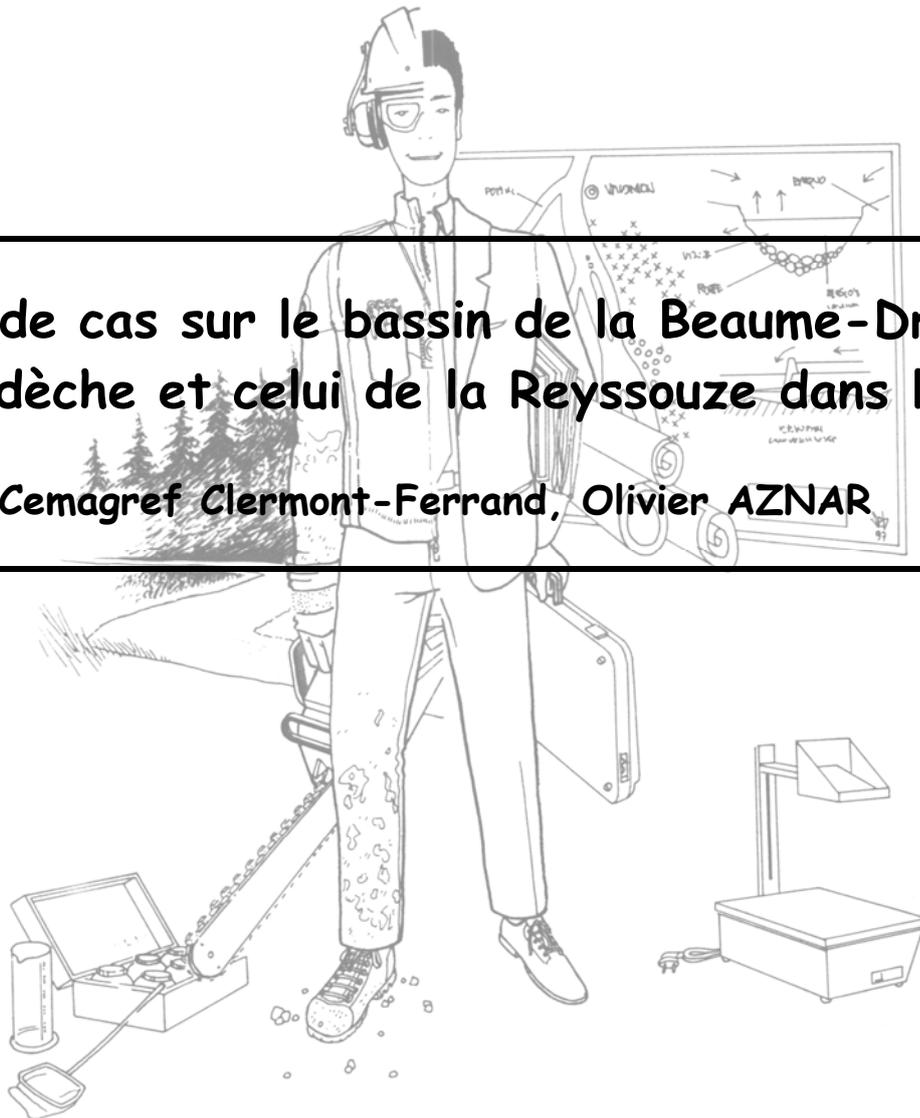




Association Rivière  
Rhône Alpes

# Etude de cas sur le bassin de la Beaume-Drobie en Ardèche et celui de la Reyssouze dans l'Ain

Cemagref Clermont-Ferrand, Olivier AZNAR





Conflits et tensions dans le domaine de l'eau  
Médiation et compréhension  
Journée technique d'information et d'échanges  
Mercredi 8 juin 2005 à Pont-en-Royans (38)

## Étude de cas sur le bassin de la Beaume-Drobie en Ardèche et celui de la Reyssouze dans l'Ain

Olivier Aznar Cemagref Clermont-Ferrand  
UMR Métafort Cemagref-Engref-EnitaC-Inra

Étude réalisée dans le cadre du  
programme INRA-PSDR Rhône-Alpes



---

---

---

---

---

---

---

---

### Avant-Propos

- Ce travail s'inscrit dans le cadre du programme de recherche PSDR Rhône-Alpes dirigé par André Torre et Olivier Aznar
- Il a été conduit par deux stagiaires de fin d'étude : Bénédicte Génin et Anthony Rouxel
- Encadrement des stagiaires par Olivier Aznar, Armelle Caron et Philippe Jeanneaux (UMR Métafort).

---

---

---

---

---

---

---

---

### Description des territoires d'étude

#### *La Beaume-Drobie et ses usages*

- Une rivière typiquement cévenole
  - Caractéristique des rivières cévenoles :
    - Débits contrastés entre crues violentes et étiages sévères
    - Rivière peu construite et peu canalisée
    - Paysage recherché, lié à la proximité à l'eau
- Encadrement public fort
- Mise en place de démarche de gestion concertée

---

---

---

---

---

---

---

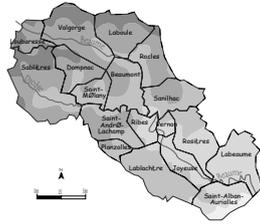
---

## La Beaume Drobie : une rivière du parc naturel régional des monts d'Ardèche

SITUATION DU PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE



SITUATION DU BASSIN-VERSANT DE LA BEAUME DROBIE




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Organisation du territoire et usages de l'eau : la Reyssouze et le canton de Montrevel en Bresse

- ✓ un espace encore très façonné par les activités agricoles
- ✓ développement des résidences (proximité de Bourg-en-Bresse) péri-urbanisation et usages résidentiels
- ✓ base de loisirs sur un plan d'eau, ancien site d'extraction de granulats : concentration des usages récréatifs
- ✓ la Reyssouze, rivière « construite »
- ✓ le dispositif public du contrat de rivière

---

---

---

---

---

---

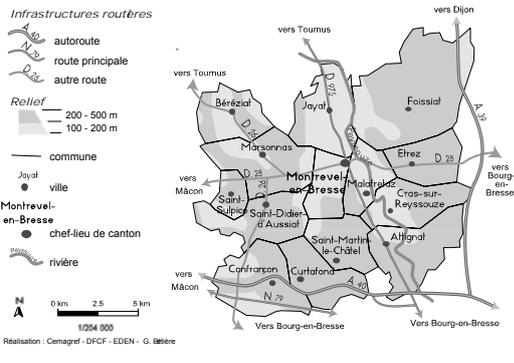
---

---

---

---

### Localisation du canton de Montrevel, zone d'étude de la Reyssouze




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Méthode

1. Dans chaque zone, entretiens auprès :
  - des acteurs locaux,
  - des acteurs institutionnels (DDAF, CG, Syndicat des eaux, DIREN, PNR, CSP, Chambre d'agriculture),
  - des élus communaux,
  - des représentants d'usagers (AAPPMA, agriculture, ASA, cave coopérative, syndicats d'eau potable).
2. Etude des documents produits concernant la rivière (contrat de rivière, SAGE, documents d'objectif Natura 2000).
3. Données de la DDAF relatives aux autorisations délivrées dans le cadre de la loi sur l'eau.

---

---

---

---

---

---

---

---

## Principaux résultats

### Conflits d'usage :

**Ain** : conflits sur la dégradation de la ressource en eau (pollution agricole ou industrielle)

**Ardèche** : conflits liés au partage de la ressource (opposition entre usages résidentiels et usages récréatifs)

### Services environnementaux :

Importance des collectivités locales (produisent plus de la moitié des services environnementaux)

Faible implication des agriculteurs dans les services environnementaux autour de la rivière

Les associations produisent des services environnementaux pour le confort de leur usage

---

---

---

---

---

---

---

---

## *Lien services environnementaux – conflits d'usages*

Autant de services environnementaux provoquant des conflits d'usages (par exemple, refus par des riverains d'opérations de prévention des risques contre les inondations)...

... que de services ne permettant de résoudre des conflits (concernant surtout la lutte contre la pollution).

---

---

---

---

---

---

---

---

## Conclusion

Les usages résidentiels et récréatifs de la rivière commencent à supplanter les usages traditionnels.

Affrontement entre usages privés et usages collectifs de la rivière.

Rôle parfois conflictuel des dispositifs publics de gestion de l'environnement et de gestion des co-usages de la rivière.

---

---

---

---

---

---

---

---





Association Rivière  
Rhône Alpes



**La médiation au service des tensions et conflits  
autour de l'eau :**

**CPIE Vercors, service médiation, Claire BONNELLE**

**La médiation au service des tensions et conflits  
autour de l'eau**

Journée ARRA  
Pont en Royans 8 Juin 2005

CPIE Vercors, service médiation, Claire Bonnelle

1

---

---

---

---

---

---

---

---

**Qu'est ce que la médiation?**

**Un type d'interaction humaine qui provoque un processus de changement de pensée, de comportement, de compréhension de soi, de l'autre, d'une situation.**

- Elle est définie par le tiers
- Elle est caractérisée par un processus
- Elle exige impartialité et neutralité
- Elle implique le non pouvoir de décision du médiateur

2

---

---

---

---

---

---

---

---

**Les objectifs de la médiation**

- La prévention d'un conflit
- La création du lien ou de la communication
- Le rétablissement du lien
- La résolution d'un conflit

3

---

---

---

---

---

---

---

---

• **Les fonctions de la médiation, conséquences pour la vie publique**

- Fonction de communication entre habitants
- Fonction d'éducation et d'apprentissage
- Fonction de transmission de valeurs (respect, écoute, partage...)
- Fonction de régulation sociale
- Prépare l'avenir
- Production de droit (création d'usages, de règles...)

4

---

---

---

---

---

---

---

---

**Un besoin urgent de clarifier le terme médiation**

**Ce qui « fait médiation »**

- Une position d'écoute dans une confrontation
- Une situation d'intermédiaire
- Une circonstance de dialogue
- ...

**Une médiation**

- Nécessite un cadre
- Implique des règles qui doivent être acceptées
- Implique une acceptation exprimée
- Ne s'improvise pas

5

---

---

---

---

---

---

---

---

**Clarifier le terme médiation selon le degré d'implication de la population**

Décider ensemble	<b>négociation</b>	<b>médiation</b>
Projeter ensemble	<b>concertation</b>	<b>médiation</b>
Demander un avis	<b>consultation</b>	<b>consultation</b>
Informier d'une décision	<b>information</b>	<b>information</b>
	Sans tiers neutre	Avec tiers neutre

6

---

---

---

---

---

---

---

---

### Les spécificités de la médiation dans les tensions et conflits autour de l'eau

- Les parties sont souvent des représentants de groupes
- Les accords ont parfois des conséquences sur tous les citoyens et non pas seulement sur les parties en présence
- La lenteur du processus
- L'existence de différentes échelles
- Le manque de déclencheur

7

---

---

---

---

---

---

---

---

### Les étapes d'une médiation

- **1) Le choix des participants**
  - S'assurer de la légitimité des acteurs
  - N'oublier personne
- **2) Les rencontres séparées**
  - Vérifier la représentativité des délégués des groupes d'acteurs
  - Prévoir la transmission des informations
  - Expliquer le déroulement de la médiation et les objectifs de chacun

8

---

---

---

---

---

---

---

---

- **3) La création du cadre**
  - L'invitation écrite
  - Le choix du lieu des réunions
  - L'explication des règles de la médiation
    - Le respect de la parole
    - La confidentialité
    - Le rôle de chacun
    - La libre participation

9

---

---

---

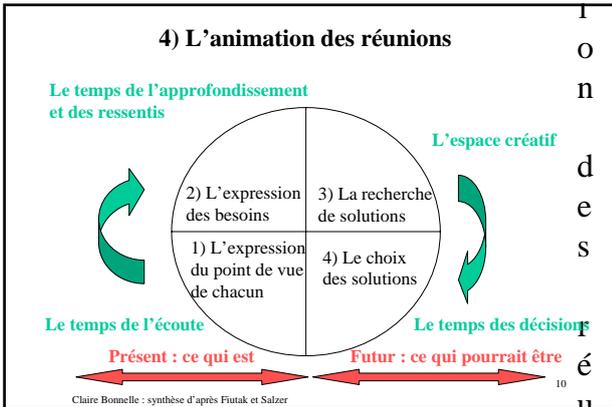
---

---

---

---

---



I  
o  
n  
d  
e  
s  
é

---

---

---

---

---

---

---

---

- ### Le passage des positions aux besoins
- Sortir de l'argutie en questionnant sur les préoccupations
  - Favoriser l'expression des ressentis
  - Faire préciser et hiérarchiser les besoins de chacun
  - Utiliser les grilles d'analyse des conflits : décomposer, analyser et recomposer autrement les différents éléments du problème
  - Accepter les émotions
  - Favoriser différents niveaux de transformation
    - Relations
    - Intérêts matériels
    - Représentations
- 11

---

---

---

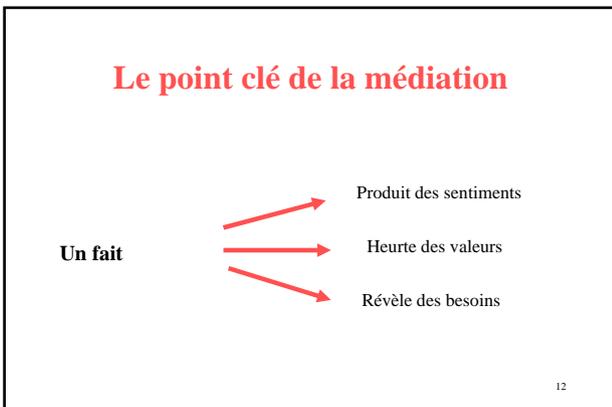
---

---

---

---

---




---

---

---

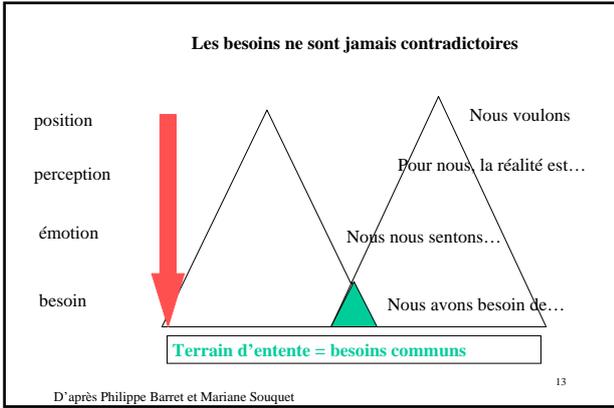
---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

---

---

**5) La rédaction de l'accord**

- **Fruit de la volonté des parties**
- **Le temps de la réflexion**
- **L'importance des éléments symboliques**
  - La signature
  - La poignée de main
  - Le rappel du chemin parcouru

14

---

---

---

---

---

---

---

---

**Les techniques du médiateur**

- La gestion de la parole
- Le questionnement
- La reformulation
- Les attitudes corporelles
- L'analyse des problèmes du conflit
- La gestion de la créativité
- La valorisation du chemin parcouru

15

---

---

---

---

---

---

---

---

## **Le savoir être du médiateur**

- L'empathie, l'écoute active
- La perception des non-dits, des blocages...
- La conscientisation de la communication non verbale
- L'acceptation de l'incertitude, de l'improvisation
- L'acceptation des émotions, voire de la violence du langage
- La capacité à rester neutre, à ne jamais prendre partie
- La capacité à gérer les situations difficiles

16

---

---

---

---

---

---

---

## **Les limites de la médiation**

- Les accords ne sont pas transposables
- Des exigences sévères en matière de coût, d'investissement de chacun en temps...
- Interaction avec le champ d'intervention des élus
- Ne transforme que les participants à la médiation
- Ne change pas (ou pas toujours) les rapports de force

17

---

---

---

---

---

---

---



# Étude de cas

## « Canaux et poissons »

### **Le contexte :**

Une grande plaine plate avec un réseau très dense de canaux alimentés avec un débit régulier toute l'année par des sources. Ces biefs ont une longue histoire et depuis 40 ans servent à irriguer des prairies par gravité. Les propriétaires riverains possèdent des droits d'eau (acquis sous Napoléon) inaliénables qui les autorisent à ouvrir les vannes selon un programme établi de longue date (tours d'eau...).

Aujourd'hui, il s'agit d'une plaine céréalière dont la plupart des champs sont irrigués par aspersion en pompant dans la nappe (d'où redevance...). Il ne reste que 5 agriculteurs qui utilisent leurs droits d'eau pour inonder leurs champs (prairies). Ceux-ci ne souhaitent pas renoncer à cette eau gratuite pour eux.

### **Deux types de conflits apparaissent :**

#### **Conflits / pêche**

Les poissons sont abondants (reproduction naturelle + alevinage) et un tourisme halieutique (pêche à la truite) s'est développé autour de ces canaux et entraîne un certain essor économique du secteur. Les associations locales de pêche entretiennent et gèrent ce patrimoine. Elles voient aujourd'hui leur nombre de permis diminuer et incriminent les agriculteurs propriétaires des droits d'eaux. En effet, forts de leurs droits et quel que soit le débit, ceux-ci, lors de leur tour, ferment et ouvrent certaines vannes de manière à inonder leurs champs avec toute l'eau d'un canal, ce qui condamne la totalité des poissons qu'il abritait.

Les pêcheurs sont en colère contre de telles pratiques qu'ils jugent archaïques, les agriculteurs s'abritent derrière leurs droits d'eau inaliénables.

#### **Conflits / crues**

Depuis le remembrement, les aménagements anciens qui permettaient de ne pas mélanger les eaux de canaux avec les eaux de ruissellement (passages en pont sur les canaux...) sont ruinés faute d'entretiens.

Alors que le débit des canaux était auparavant régulier, aujourd'hui, en cas de fortes précipitations, les canaux subissent une forte montée des eaux. Ce cas de figure, récent, n'est pas prévu dans les règles qui régissent les droits d'eau.

Chaque propriétaire riverain se protège des crues en fermant alors ses vannes, ce qui conduit à inonder la plaine en aval. Cette situation conduit à de forts conflits entre agriculteurs et entre les nombreux habitants qui sont inondés régulièrement et les agriculteurs.

La communauté de communes est sollicitée pour régler les conflits autour de ses canaux, alors qu'elle est confrontée à des propriétaires de droits d'eau qui ne veulent pas perdre leurs acquis. Il n'y a pas d'association de riverains des canaux.



## Questionnaire sur le cas « canaux et poissons »

Vous êtes aujourd'hui le chargé de mission « eau » de cette communauté de communes et les élus vous demandent de les aider à régler ces conflits.

1) Acceptez-vous cette mission ?

- oui ou non,
- pourquoi

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

- à quelles conditions

.....  
 .....  
 .....  
 .....

2) Quelles sont, à votre avis, les différentes voies possibles pour résoudre ces conflits (faire appel à un juriste, arbitrage par les élus, mise en place d'un dialogue avec les acteurs...) ? Citez pour chacune des avantages et des inconvénients.

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

3) Laquelle de ces voies proposeriez-vous à vos élus ?

Décrivez les modalités de votre intervention :

- qui fait quoi ?
- quand ? (quelles seraient les différentes étapes, avec quel calendrier...)
- avec quelle méthode, quels outils ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4) Quelles seraient, à votre avis, les principales difficultés que vous pourriez rencontrer ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

